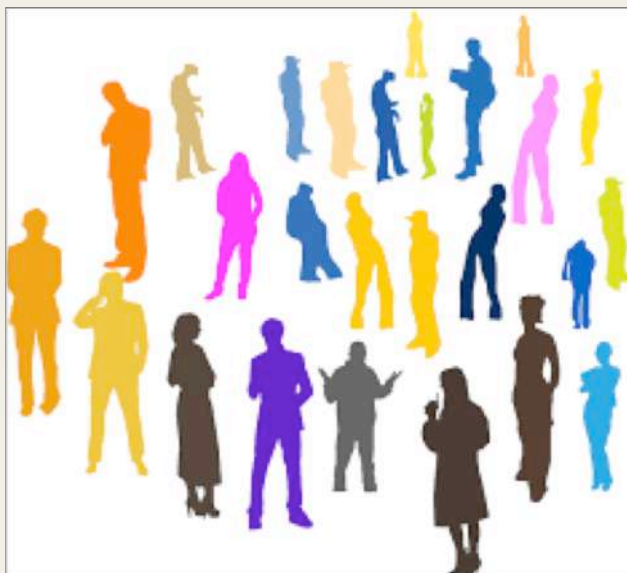


DEMARCHE REGIONALE DE RECUEIL DES PRATIQUES POUR ACCOMPAGNER LE DEPART A LA RETRAITE DES TRAVAILLEURS D'ESAT





REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant participé à cette démarche :

- les travailleurs d'ESAT, venus témoigner de leur vision du départ en retraite
- les professionnels qui ont apporté leur éclairage sur la question de l'anticipation du départ à la retraite, ont relaté les pratiques au sein de leur ESAT, ainsi que les difficultés rencontrées. Nous les remercions également pour leur soutien lors des réunions avec les travailleurs
- les partenaires qui se sont associés à cette démarche, qui peuvent eux-mêmes être concernés par cette question
- les associations et les partenaires qui nous ont transmis leurs outils et documents (intégrés en annexe de ce rapport)

Les contributions de l'ensemble de ces acteurs enrichissent les connaissances autour de cette question du départ à la retraite des travailleurs d'ESAT, qui va concerner un nombre de plus en plus important de personnes dans les prochaines années.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 1
1. CONTEXTE	p. 2
2. OBJECTIFS DE LA DEMARCHE.....	p. 3
3. ACTUALITES	p. 4
4. METHODOLOGIE	p. 5
5. RESULTATS	p. 9
5.1. LA CESSATION D'ACTIVITE EN ESAT SELON LES TRAVAILLEURS PROCHES D'UN DEPART A LA RETRAITE	p. 11
5.1.1. Profils des travailleurs d'ESAT rencontrés.....	p. 11
5.1.2. Besoins, souhaits et difficultés exprimés des travailleurs d'ESAT sur leur départ à la retraite	p. 13
5.2. LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES ESAT SUR LE DEPART EN RETRAITE	p. 17
5.2.1. L'adaptation de l'offre médico-sociale.....	p. 19
5.2.2. La mise en place d'informations/formations	p. 22
5.2.3. Des accompagnements individualisés.....	p. 24
5.2.4. La mise en place de partenariat	p. 27
5.3. LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ESAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU DEPART A LA RETRAITE	p. 30
5.4. PROPOSITIONS ET PISTES D' ACTIONS	p. 32
ANNEXES	p. 33

INTRODUCTION

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a souhaité engager une démarche régionale de recueil des pratiques existantes pour accompagner le départ à la retraite des travailleurs d'ESAT.

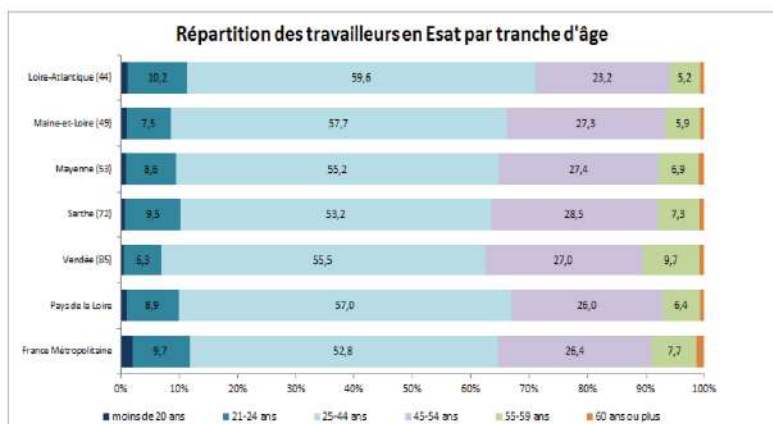
Cette action s'intègre notamment dans la mise en œuvre du plan d'actions régional sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

Le CREAI (Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations pour les personnes en situation de vulnérabilité) des Pays de la Loire a été missionné pour la réalisation de cette étude qui s'est déroulée entre avril 2016 et janvier 2017.

L'ARS a informé l'ensemble des ESAT de la région du lancement de cette démarche en mars 2016.

1. CONTEXTE

A l'image de l'ensemble de la population, on observe un vieillissement de la population accueillie en ESAT.



Les premiers résultats de l'enquête ES 2014¹ indiquent qu'un tiers des travailleurs d'ESAT ont plus de 45 ans.

De plus, le delta entre la part des plus de 55 ans (6,4%) et la part des 45-54 ans (26%) montre que le phénomène de vieillissement va s'intensifier de manière très importante dans les prochaines années.

Source : ES 2014 – Traitement ARS Pays de la Loire – Département Observation et Analyses

La problématique du vieillissement des travailleurs en ESAT se pose comme un des enjeux à relever en termes d'accompagnement et d'adaptation des réponses aux attentes et aux besoins des usagers.

L'enquête menée en 2013 par le CREAI, à la demande de l'ARS Pays de la Loire, sur les modalités d'accueil à temps partiel dans les ESAT rend compte d'un certain nombre d'actions menées pour accompagner les situations de vieillissement, de fatigabilité :

- Aménagement des postes de travail
- Mise en place du temps partiel
- Développement de prises en charge partagées
- Renforcement de l'accompagnement médico-social
- Mise en place d'activités de soutien spécifiques
- Organisation de relais avec des partenaires
- Proposition de temps de répit plus importants
- Actions de préparation à la sortie d'ESAT

¹ Enquête ES – Handicap, DREES. Les données présentées sont celles avant la mise en place de la méthode de redressement statistiques et ne sont donc pas les données stabilisées

L'adaptation de l'accompagnement et la préparation à la cessation d'activité d'ESAT nécessitent une approche globale de la situation de l'utilisateur. En effet, envisager la cessation d'activité interroge à différents niveaux :

- L'accès aux droits, le changement de situation concernant les ressources de l'utilisateur, la préparation à la retraite, le changement de statut
- Les effets sur l'habitat, le cadre de vie, la mobilité
- Les changements à venir dans la vie sociale, les activités, les loisirs, les liens sociaux
- Les besoins en termes d'accès à la santé et aux soins

2. OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Comment anticiper le départ à la retraite pour les travailleurs d'ESAT et proposer un accompagnement adapté pour une transition sans rupture ?

Les objectifs de la démarche visent à :

- Recueillir les pratiques existantes au niveau régional pour accompagner la préparation à la retraite et la sortie d'ESAT
- Partager les expériences (réussites, difficultés) et identifier les besoins entre ESAT et acteurs de proximité
- Dégager collectivement des pistes d'actions à développer pour répondre aux besoins des territoires

Cette démarche s'est appuyée sur les travaux menés par l'ARESAT (Association Régionale des ESAT de Bretagne), qui ont mis en place un certain nombre d'actions autour de la préparation à la cessation d'activité en ESAT : colloque national « Un avenir après le travail », livrets d'informations, un site Internet d'informations, ...

Les thématiques abordées dans ce recueil de pratiques en Pays de la Loire reprennent les 4 thématiques développées par l'ARESAT :

- l'accès aux droits et ressources,
- l'habitat et le cadre de vie
- la vie sociale
- la prévention, la santé et l'accès aux soins

Dans le cadre de cette étude sur le départ à la retraite des travailleurs d'ESAT, l'ARDESAT (Association régionale des Directeurs d'ESAT en Pays de la Loire) a été associée à l'ensemble de la démarche et a participé aux différentes réunions d'étape avec l'ARS Pays de la Loire.

3. ACTUALITES

Au cours de cette démarche, plusieurs éléments sont apparus, ayant un impact sur la question de l'accompagnement à la cessation d'activité des travailleurs en ESAT :

- La mise en place d'une nouvelle plateforme Internet permettant la création d'un compte personnel retraite : www.info-retraite.fr. Ce site a vocation à simplifier les démarches et l'accès aux droits. Il comporte un espace dédié aux personnes en situation de handicap.
- Comité Interministériel du Handicap du 2 décembre 2016¹ : 2 mesures concernent plus spécifiquement la retraite des travailleurs handicapés :
 - « Maintenir l'AAH1 lors du départ à la retraite : afin de garantir la stabilité de la situation de ces personnes et de leur éviter des démarches complexes, à compter de 2017, ils ne seront plus tenus de demander l'ASPA. L'AAH leur sera automatiquement maintenue »
 - « Prendre en compte la situation des personnes atteintes d'un handicap lourd et durable pour faciliter leur accès à la retraite anticipée : dès 2017, une nouvelle commission sera amenée à analyser la situation particulière des personnes atteintes d'un handicap lourd et durable, qui ont des difficultés pour attester de leur handicap sur l'ensemble de la période requise. Cette commission placée auprès de la CNSA pourra ainsi valider les périodes manquantes et permettre aux personnes concernées de bénéficier de la retraite anticipée».

Cette dernière mesure est inscrite dans la Loi de financement de la sécurité sociale ² : Les personnes ne pouvant pas justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 50% sur la durée requise pour pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée pourront demander l'examen de leur situation.
- Ouverture d'une plateforme d'informations initiée par l'ARESAT : « Un avenir après l'ESAT »³

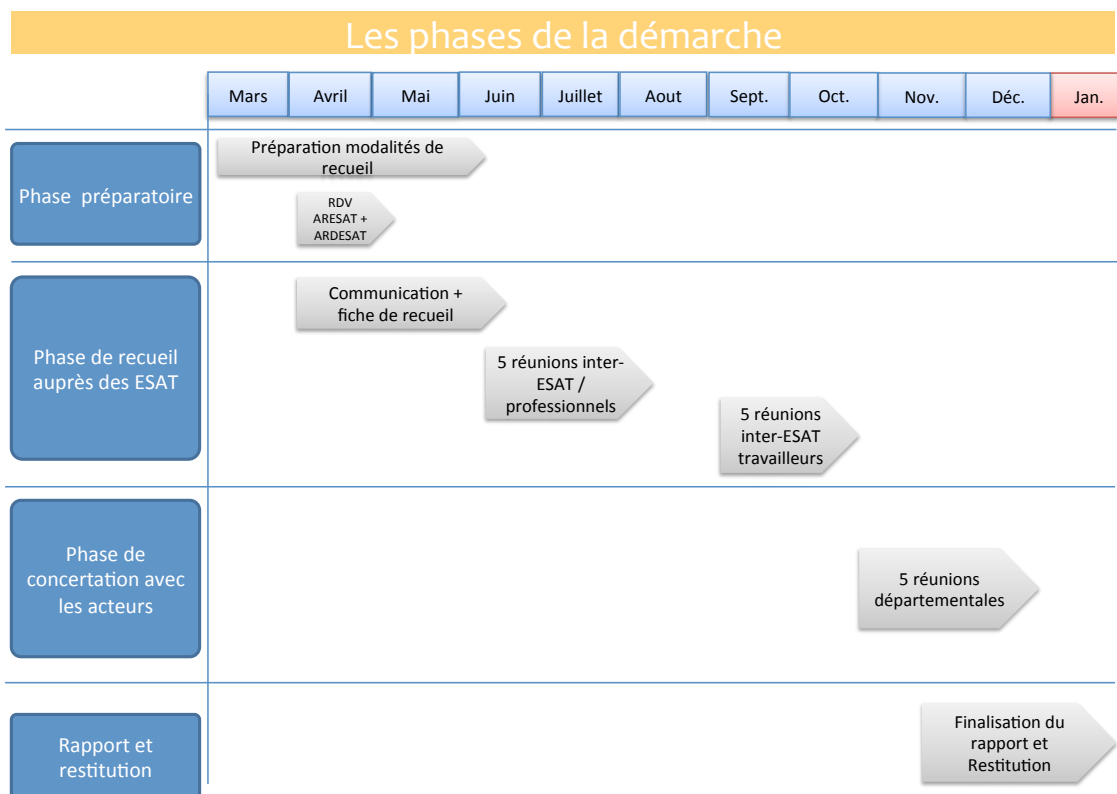
¹ <http://www.gouvernement.fr/comite-interministeriel-du-handicap-cih>

² https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/12/23/2016-1827/jo/article_45

³ <http://avenir-esat.org/>

4. METHODOLOGIE

Phases de la démarche	Méthodologie	Calendrier
Phase préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec ARESAT Bretagne et ARDESAT Pays de la Loire : échanges sur les travaux et réflexions existants au sein du réseau des ESAT et de Différent et compétent - Préparation des phases de recueil et de concertation (outils et supports de travail et d'animation, invitation...) 	1 ^{er} trimestre 2016
Phase de recueil des pratiques et expériences existantes auprès des ESAT	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi d'un mail à tous les ESAT de la région : <ul style="list-style-type: none"> o Présentation des phases de la démarche o Fiche de recueil des pratiques existantes o Calendrier et bulletin d'inscription aux réunions départementales - Préparation et animation d'une réunion par département avec les professionnels des ESAT pour explorer les pratiques existantes dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Accès aux droits et ressources o Habitat / cadre de vie o Vie sociale o Accès à la santé et aux soins o ... - Animation d'une réunion par département avec des travailleurs d'ESAT pour recueillir leurs attentes sur la cessation d'activité 	2 ^e et 3 ^e trimestre 2016
Phase de concertation avec acteurs de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs potentiellement concernés par la démarche - Animation d'une réunion par département avec les ESAT et les acteurs de proximité pour partager l'existant et identifier les leviers d'actions 	4 ^e trimestre 2016
Phase de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un document de synthèse présentant : <ul style="list-style-type: none"> o Des retours d'expériences o Des réflexions et productions collectives des acteurs et des usagers o Des propositions émanant des réunions 	1er trimestre 2017
Phase de restitution	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la présentation de la démarche régionale 	1er trimestre 2017



Les différentes étapes méthodologiques de la démarche

1- PHASE DE RECUEIL DES PRATIQUES EXISTANTES AUPRES DES ESAT

① Communication à l'ensemble des ESAT de la région

- Présentation de la démarche : déroulement des phases et échéances
- Envoi d'une fiche synthétique de recueil des pratiques existantes au sein des ESAT : support préparatoire aux réunions inter-ESAT
- Information sur le calendrier des réunions départementales (professionnels et travailleurs d'ESAT) avec bulletin d'inscription à retourner au CREAM

⇒ E-Mailing à l'ensemble des ESAT

② Animation de réunions départementales inter-ESAT : groupe professionnel

- Organisation d'une réunion par département avec les professionnels des ESAT
- Exploration des pratiques existantes pour accompagner la préparation à la retraite et la sortie d'ESAT au travers des thèmes suivants :
 - Accès aux droits et ressources
 - Habitat, cadre de vie
 - Vie sociale
 - Accès à la santé et aux soins

	Région	44	49	53	72	85
Nombre d'ESAT total	81	20	23	10	15	13
Nombre d'ESAT ayant répondu au recueil	50	11	12	7	9	11
Nb d'ESAT présents	42	11	11	5	8	7
Nb de professionnels présents	54	15	15	6	11	7

Sur les 81 ESAT de la région, 50 ESAT se sont engagés dans cette démarche.

Aux réunions qui se sont déroulées en juillet 2016, 42 ESAT ont pu être représentés.

Au total, 54 professionnels étaient présents.

③ Animation de réunions départementales inter-ESAT : groupe travailleurs handicapés

- Organisation d'une réunion par département avec des travailleurs handicapés
- Recueil de leurs attentes, de leurs souhaits, de leurs questionnements sur la retraite et la sortie d'ESAT

	Région	44	49	53	72	85
Nombre d'ESAT total	81	20	23	10	15	13
Nombre d'ESAT ayant répondu au recueil	50	11	12	7	9	11
Nb d'ESAT présents	39	8	8	7	8	8
Nb de travailleurs présents	51	8	8	12	15	8

Pour ces réunions, organisées en septembre 2016, étaient conviés un ou deux travailleurs d'ESAT accompagnés d'un professionnel de l'ESAT.

39 ESAT étaient représentés et 51 travailleurs ont pu exprimer leur vision concernant leur départ à la retraite.

La présence des professionnels accompagnateurs s'est révélée importante pour le bon déroulé de ces réunions. Ils ont su apporter des éléments d'éclairage sur le parcours de la personne, tout en leur laissant la place pour s'exprimer.

2- PHASE DE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DE PROXIMITE

- Identification et mobilisation des acteurs potentiellement concernés par la démarche : acteurs institutionnels, associatifs, droit commun...
- Animation d'une réunion par département avec les ESAT et les acteurs de proximité identifiés
- Partage des retours d'expérience (réussites, freins) et co-construction de pistes d'actions qui pourraient être développées sur les territoires

	Région	44	49	53	72	85
Nombre d'ESAT total	81	20	23	10	15	13
Nombre d'ESAT ayant répondu au recueil	50	11	12	7	9	11
Nb d'ESAT présents	31	7	8	6	5	5
Nb de professionnels présents	37	10	8	7	7	5
Nb de partenaires présents	13	3	3	1	2	4

Les réunions, qui se sont déroulées en novembre 2016, ont regroupés les professionnels d'ESAT et les partenaires sur chaque département.

Les partenaires invités : CARSAT, MSA, mutuelles et organismes de prévoyance, CLIC, bailleurs sociaux, chargés d'insertion MDPH/MDA, GEM, SAVS, foyers d'hébergement, service à domicile, organismes mandataires de protection judiciaire.

Lors des rencontres avec les professionnels d'ESAT, les questions relatives à la santé ont été peu abordées. Ainsi, il a été décidé d'axer l'invitation sur les partenaires intervenant davantage sur la question des droits et ressources, de la vie sociale et de l'habitat.

Certains partenaires qui n'ont pas pu être présents lors des réunions organisées en novembre, ont été contactés par téléphone pour échanger sur les actions mises en place.

Sur l'ensemble des réunions départementales, **37 professionnels étaient présents**, représentant 31 ESAT et **13 partenaires** ont pu y participer.

3- PHASE DE SYNTHESE

- Elaboration d'un document de synthèse présentant :
 - Des retours d'expériences
 - Les réflexions et les productions collectives des ESAT et des acteurs de la région
 - Des propositions et des pistes d'action

4- PHASE DE RESTITUTION

- Communication sur la démarche : 1^{er} trimestre 2017

5. RESULTATS

A l'image de l'ensemble de la population, les personnes en situation de handicap vieillissent. En effet, l'espérance de vie pour l'ensemble de la population, et particulièrement pour les personnes en situation de handicap, a considérablement augmenté.

Une personne handicapée vieillissante est définie de la manière suivante : « une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement. »¹

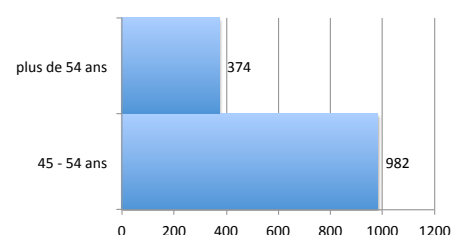
Les conséquences dues au vieillissement sont notamment :

- une baisse supplémentaire des capacités fonctionnelles
- une aggravation des déficiences sensorielles
- l'apparition de handicaps ajoutés
- l'apparition de maladies dégénératives
- une augmentation d'épisodes aigus
- une évolution des attentes
- une réduction du champ des activités,

Pour les ESAT, cela se traduit par une nécessaire adaptation de l'accompagnement (mise en place de temps partiel, adaptation des postes, ...) et par une anticipation des départs à la retraite des travailleurs handicapés.

De plus, les effets du vieillissement peuvent apparaître précocement pour les personnes handicapées. Ainsi le seuil de 40-50 ans est souvent utilisé pour les études concernant les personnes handicapées vieillissantes.

	Région	44	49	53	72	85
Nombre d'ESAT total	81	20	23	10	15	13
Nombre d'ESAT ayant répondu au recueil	50	11	12	7	9	11
Nombre d'ouvriers dans ESAT ayant répondu	3726	1028	763	404	623	908
Nb et % de plus de 45 ans	36% - 1356 pers.	32% - 329 pers.	37% - 279 pers.	41% - 165 pers.	41% - 253 pers.	36% - 330 pers.
Nb et % de plus de 54 ans	10% - 374 pers.	9% - 97 pers.	9% - 69 pers.	12% - 49 Pers.	9% - 54 pers.	12% - 105 pers.



¹ Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, *L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes*, 2015 citant la définition de B.Azéma et N.Martinez – CREA Languedoc-Roussillon - dans le rapport réalisé pour la DRESS, *Les personnes handicapées vieillissantes : espérances de vie, projections démographiques et aspects qualitatifs : éléments pour une prospective*, 2003.

Les ESAT participant à la démarche ont indiqué le nombre de personnes accueillies proches d'un départ à la retraite (+ de 55 ans), ainsi que les personnes vieillissantes (+ de 45 ans) afin d'observer dans quelles proportions cela va impacter les ESAT dans les prochaines années.

Pour rappel, 50 ESAT sur les 81 ESAT de la Région ont participé à cette démarche.

Ces 50 ESAT accueillent 3 726 travailleurs handicapés, dont 374 personnes ont plus de 54 ans. Ainsi, **10% sont concernés ou vont être concernés à court terme par un départ à la retraite.**

Pour cet échantillon, **36% des travailleurs d'ESAT ont plus de 45 ans.** Ce fort pourcentage montre que les ESAT, qui sont déjà confrontés au départ à la retraite des travailleurs, vont l'être encore plus dans les prochaines années.

Pour beaucoup d'ESAT, l'accompagnement vers la fin d'activité ne concerne que quelques personnes dans chaque établissement mais cela pourrait très prochainement représenter un nombre plus important. Certains ESAT sont d'ailleurs déjà impactés par l'accompagnement d'un nombre important de personnes vieillissantes.

Pour tous, l'anticipation de cet accompagnement va devenir nécessaire, alors même que les professionnels se trouvent souvent démunis pour informer ou orienter ces travailleurs proches de la retraite.

Parmi les ESAT participant à cette étude, **la part des plus de 54 ans parmi l'ensemble des travailleurs varie de 0 à 21% et la part des 45 ans et plus varie de 9 % à 54 % selon les ESAT.**

	Nombre d'ESAT	Nombre de travailleurs	45 ans et plus		54 ans et plus	
			Min	Max	Min	Max
Loire Atlantique	11	1 028	9%	46%	1%	19%
Maine et Loire	12	763	10%	49%	0%	14%
Mayenne	7	404	30%	53%	7%	17%
Sarthe	9	623	9%	54%	0%	14%
Vendée	11	908	18%	48%	0%	21%
Région	50	3 726	9%	54%	0%	21%

5.1. LA CESSATION D'ACTIVITE EN ESAT SELON LES TRAVAILLEURS PROCHES D'UN DEPART A LA RETRAITE

5.1.1. Profils des travailleurs d'ESAT rencontrés

51 travailleurs d'ESAT ont participé aux réunions collectives.

Nous avons rencontré des personnes aux **profils hétérogènes**, tant sur leur rapport au travail, leur situation familiale, leur lieu d'habitation, ...

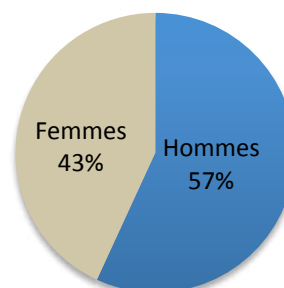
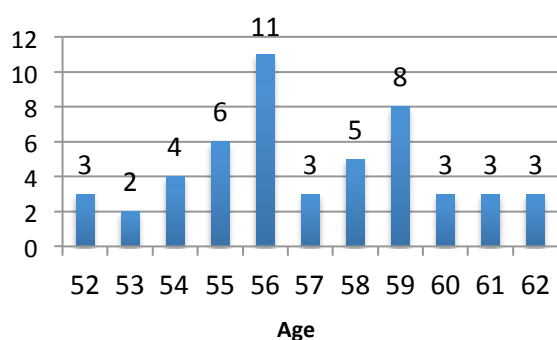
Cela impacte en partie la manière d'appréhender le départ à la retraite.

Précautions de lecture :

Les personnes ayant participé à ces réunions n'ont pas vocation à être représentatives des personnes en ESAT proches d'un départ à la retraite. Les personnes présentes sont celles qui ont accepté de participer à cette étude et d'exprimer en groupe leur vision, difficultés concernant la retraite.

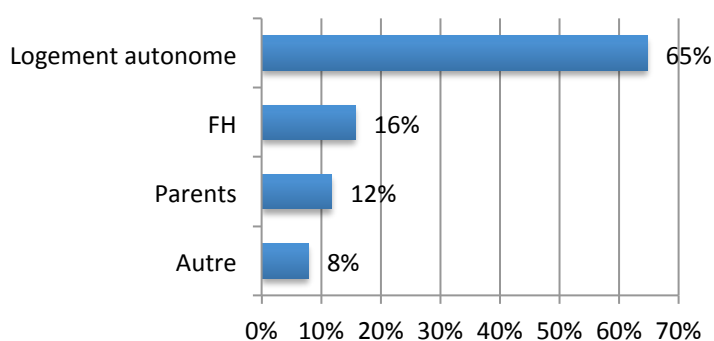
Ainsi, les données présentées ci-dessous sont à lire avec précaution et ont pour seul but de donner quelques éléments quantitatifs caractérisant les personnes rencontrées.

Age et sexe



Les travailleurs rencontrés ont en moyenne 57 ans. 57% sont des hommes.

Lieux de vie

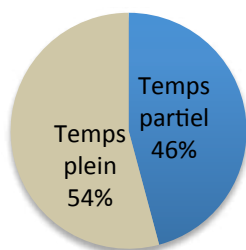


65% vivent dans un logement autonome, seuls ou en couple et/ou avec leurs enfants.

16% des personnes rencontrées vivent en foyer d'hébergement.

12 % vivent chez leurs parents et 8% vivent dans un autre type d'hébergement (logement indépendant lié à un EHPAD, famille d'accueil, studio sur le site de l'ESAT).

Temps de travail et parcours professionnels

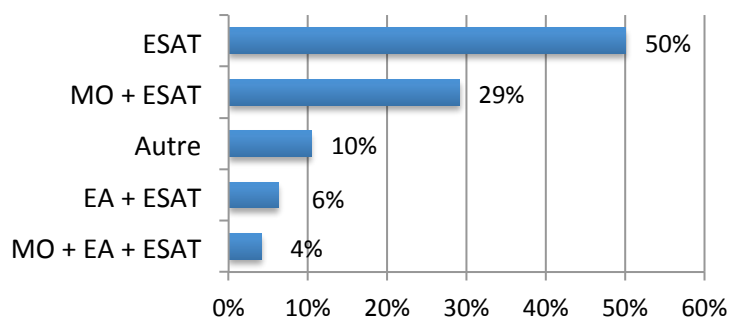


Concernant les personnes rencontrées, on retrouve presque autant de personnes à temps partiel qu'à temps plein.

Bien souvent, le temps partiel a été mis en place dans le cadre de cette préparation à la cessation d'activité : problèmes de santé, fatigue, et également temps libéré pour permettre un désinvestissement de la sphère travail.

Parmi ceux à temps plein, pour beaucoup, c'est un

refus de la mise en place d'un temps partiel.



La moitié de ces personnes ont un parcours exclusivement en ESAT. Ce qui facilite le calcul de leur droit pour le départ à la retraite contrairement aux personnes ayant eu un double voire triple parcours.

29% ont travaillé en milieu ordinaire avant d'arriver à l'ESAT, 6% ont travaillé auparavant en entreprise adaptée et 4% ont eu un triple parcours milieu ordinaire/entreprise adaptée/ESAT.

5.1.2. Besoins, souhaits et difficultés exprimés des travailleurs d'ESAT sur leur départ à la retraite

Au même titre que n'importe quelle personne proche d'un départ à la retraite, les travailleurs rencontrés expriment des envies, des besoins différents. En effet, ils sont à associer à leur parcours et à leur situation personnelle : situation familiale, parcours professionnel, problèmes de santé, ...

Des personnes qui souhaitent un départ à la retraite

Nous avons rencontré des personnes qui exprimaient clairement leur souhait de partir en retraite, tandis que pour d'autres l'arrêt de l'activité professionnelle est source d'angoisse.

Une des principales raisons évoquées par les travailleurs qui souhaitent l'arrêt de leur activité en ESAT est la **fatigabilité**.

Pour les travailleurs, l'avancée en âge a un impact direct sur la **pénibilité au travail**, sur l'apparition ou l'aggravation de **problèmes de santé**, sur la démotivation, quand bien même des mesures sont prises, telle que la mise en place d'un temps partiel ou l'aménagement des postes de travail.

Cela est d'autant plus vrai pour les ESAT proposant des activités très physiques, comme le maraichage, l'entretien des espaces verts, ...

- *« C'est de plus en plus dur de travailler. Ça devient dur en fin de semaine »*
- *« Je suis fatiguée, je suis contente d'aller à la retraite »*
- *« On sent bien que les années sont là »*
- *« Je donne la place aux jeunes »*

Nous avons rencontré des personnes qui souhaitaient un départ à la retraite mais pour qui le départ à taux plein n'est pas possible, n'ayant pas suffisamment cotisé en ESAT. De ce fait, elles maintiennent leur activité à l'ESAT. Cela peut engendrer une démobilité du travailleur sur son activité à l'ESAT.

Une autre raison indiquée est directement liée à la situation familiale de la personne. Les personnes vivant en couple ou en famille appréhendent moins voire pas du tout l'arrêt du travail en ESAT.

Certaines personnes souhaitent arrêter car leur conjoint est ou va être à la retraite et ils ont imaginé des projets communs, d'autres encore souhaitent accorder plus de temps à leur famille (enfants, petits-enfants).

De plus, les projets décrits par ces personnes tournent souvent autour des occupations de la vie quotidienne (ménage, courses, jardinage, ...).

- *« J'imagine voyager, si je ne suis pas trop infirme, avec mon mari »*
- *« Je me dis que ça devrait bien se passer (...) je vais continuer à aller voir le foot »*
- *« Y a toujours quelque chose à faire... j'ai un jardin ».*
- *« Je suis inscrite dans un club, ça me permet de rencontrer des gens »*

D'autres qui angoissent à la perspective d'une fin d'activité et d'une perte de lien social au sein de l'ESAT

A l'inverse, l'arrêt de l'ESAT paraît difficile à envisager pour certains. La valorisation et la reconnaissance par le travail mis en avant en ESAT amène certaines personnes à surinvestir la sphère professionnelle.

Pour éviter une rupture trop brutale, cette question doit être accompagnée et considérée bien en amont. L'arrêt de l'activité doit être pensé progressivement, en permettant à la personne de pouvoir investir de nouvelles sphères (loisir, bénévolat, ...) avec la mise en place, par exemple, du temps partiel et éventuellement avec un accompagnement sur ce temps libéré.

L'arrêt de l'activité en ESAT peut impliquer deux choses : un temps libéré qu'il faut accompagner, pour les personnes qui souhaitent garder une activité et une coupure du lien social avec les collègues qui doit également être préparé en amont.

- *« Je crains l'inactivité. Mais il faudra bien une coupure ».*
- *« ça me fait peur. J'aime bien être actif »*
- *« Moi, j'y pense pas. Qu'est-ce que je vais faire à la maison ? »*

- *« ça m'inquiète de perdre le contact avec tout le monde »*
- *« ça m'inquiète un peu de quitter les copines »*
- *« J'aime bien être avec les personnes »*
- *« ça me fait peur de rester à la maison, sans le contact avec les autres. J'aime bien aider les autres »*

D'autres encore, ont conscience qu'il faut envisager leur départ à la retraite mais veulent le faire progressivement. Cela illustre bien la nécessité d'aborder la question en amont pour permettre au travailleur de pouvoir se projeter dans une réorganisation de son temps, qui ne sera plus centré sur le travail à l'ESAT.

- *« La retraite, ça se prépare. Ça fera de la place pour quelqu'un, sauf que ça se prépare. Il faut prendre le temps »*
- *« j'apprécie d'être aidé ici, qu'on en parle »*

Enfin, certaines personnes ont diminué leur temps de travail et envisage un départ à la retraite du fait de leur état de santé qui se dégrade mais pour qui l'arrêt de l'ESAT inquiète.

L'inquiétude face au manque de visibilité sur leurs droits et ressources

Que la personne souhaite ou non un départ à la retraite, la complexité du calcul du montant de la retraite ainsi que la visibilité sur leurs droits est une source très importante d'inquiétude pour les personnes rencontrées.

Cela leur pose d'autant plus question que, bien souvent, leurs ressources sont faibles. Ainsi, il paraît important de les informer sur l'incidence financière que ce changement de statut peut engendrer. De plus, certaines personnes rencontrées, qui souhaitent arrêter leur activité à l'ESAT, continuent à travailler pour des raisons financières. De la même manière, certaines personnes ont évoqué la raison financière concernant le refus de la mise en place du temps partiel (même si les professionnels ont indiqué que l'AAH compensait cette diminution d'activité).

Ressources :

- *« Est-ce qu'on touchera l'AAH après ? »*
- *« Quand faut-il prendre sa retraite ? Comment on connaît ses points ? Combien on va toucher ? Est ce que la somme change en fonction du moment où l'on part ? Quand on nous verse l'argent ? (par semaine ? par mois ?) »*
- *« Comment ça marche ? car il paraît que c'est assez difficile »*
- *« Est-ce que les points en milieu ordinaire comptent ? »*
- *« Est-ce qu'on va gagner moins d'argent ? »*

Droits :

- *« Est-ce qu'on va devoir changer de mutuelle ? »*
- *« Les gens qui ont la carte d'invalidité ? comment ça va se passer à la retraite ? »*
- *« Est-ce qu'on a le droit au SAVS après ? Est-ce que l'on a toujours le droit à une carte d'invalidité ? à une carte de transport ? »*

L'impact financier dû à ce changement de statut peut également impacter leur sentiment de dévalorisation de leur travail, alors même que la valorisation par le travail est constamment mise en avant au sein des ESAT :

- *« Pour les personnes qui n'ont jamais travaillé, quelles seront leurs ressources ? On a l'impression qu'on va gagner autant que ceux qui n'ont jamais travaillé »*
- *« On gagne moins en retraite, alors qu'on a travaillé toute notre vie. C'est dégoûtant »*

La crainte du changement de lieu de vie pour les personnes en foyers d'hébergement ou vivant chez leurs parents

Globalement, pour les personnes vivant en logement autonome seules ou en couple, le changement de statut ne remet pas en cause le lieu de vie. Certaines personnes ont toutefois conscience de la possibilité d'une diminution de leur autonomie due à l'avancée en âge.

- *« Quand on pourra plus vivre dans l'appartement, comment on va faire ? les maisons de retraite, c'est très cher »*

La question de la perte d'autonomie est fortement présente pour les personnes vivant chez leurs parents vieillissants. En effet, à la question de leur autonomie s'ajoute celle de leurs aidants. Les personnes craignent la perte d'autonomie, voire le décès de leurs parents (bien souvent leur mère, veuve) qui va au delà des liens affectifs, et qui concerne également l'inquiétude vis à vis du

changement de lieu de vie et la rupture d'accompagnement pour ces parents très présents pour les actes de la vie quotidienne.

- *Une personne préoccupée par l'idée que sa mère décède : « Est-ce que je vais rester dans cette maison ? et comment je vais faire pour me faire à manger seul »*

La problématique du logement est très importante pour les personnes en foyer d'hébergement. En effet, la place en foyer d'hébergement est, en principe, conditionnée par l'activité en ESAT.

Parmi les personnes rencontrées vivant au foyer d'hébergement, beaucoup sont en attente d'une place en foyer de vie ou d'un autre mode d'habitat. Certaines personnes continuent donc leur activité en ESAT dans l'attente d'une solution de remplacement au foyer d'hébergement.

A cette problématique de place, s'ajoute le fait que beaucoup ne souhaitent pas quitter le foyer d'hébergement en quittant l'ESAT.

A noter que, parmi les souhaits également évoqués, certaines personnes aimeraient quitter le collectif et souhaiteraient pouvoir vivre dans un logement autonome, sans accompagnement.

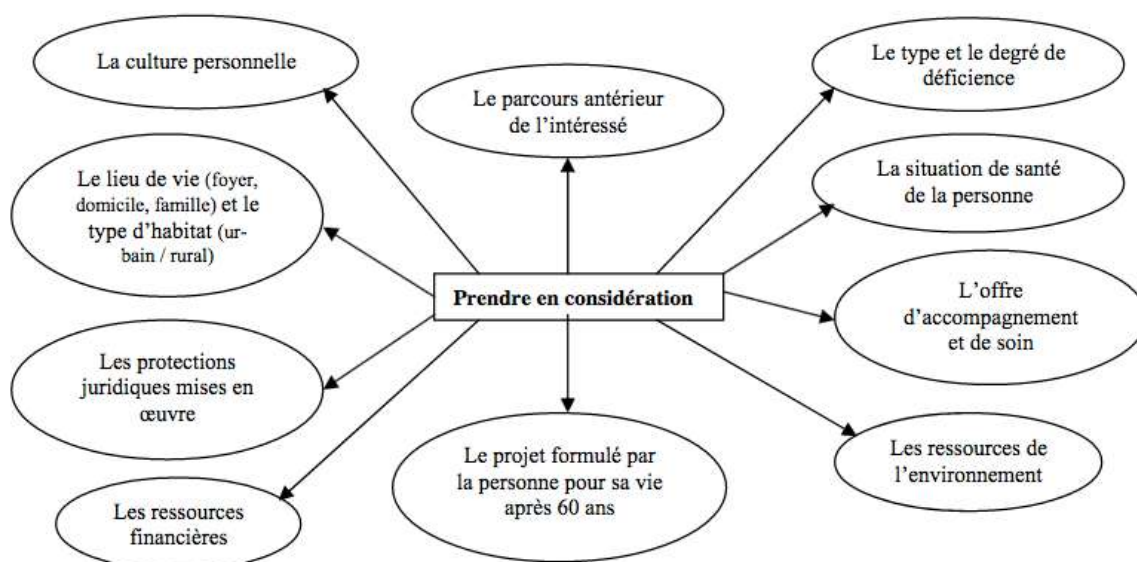
- ✓ Parmi les 51 personnes rencontrées, travaillant en ESAT proches d'un départ à la retraite : autant de personnes souhaitant un départ à la retraite (fatigabilité, projets familiaux, d'activités) que de personnes pour qui l'arrêt de l'ESAT est source d'angoisse
- ✓ Pour la plupart, le manque de visibilité concernant leurs droits et ressources est la problématique la plus importante
- ✓ Des inquiétudes vis à vis du logement pour ceux vivant en foyer d'hébergement ou chez leurs parents âgés
- ✓ Peu d'appréhension pour les personnes ayant des projets d'activités mais qui étaient déjà mis en place bien avant la préparation du départ en retraite

5.2. LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES ESAT SUR LE DEPART A LA RETRAITE

Les pratiques d'accompagnement des ESAT concernant le départ à la retraite des travailleurs diffèrent selon que cela concerne peu ou beaucoup de personnes dans l'établissement. L'accompagnement se fait davantage **individuellement** pour peu de personnes alors que les établissements fortement impactés par cette problématique mettent en plus de ces accompagnements individuels des **actions collectives**.

Les besoins d'accompagnement pour les démarches administratives et financières ne sont pas les mêmes pour les personnes qui ne sont pas suivies par un SAVS ou un foyer d'hébergement. Ainsi, bien souvent les professionnels d'ESAT font le relais sur ces questions mais ils ne sont pas, eux-mêmes, bien informés.

De plus, les problématiques ne sont pas les mêmes selon les personnes et leurs parcours :



Source : « Vieillesse et cessation d'activité des travailleurs handicapés en ESAT : recherche-action », CLEIRPPA ; AGRICA ; CHORUM ; MSA, Octobre 2006

- A la fois sur la **perception de la retraite** : l'accompagnement à la préparation n'est pas le même selon si la personne souhaite ou non partir en retraite
- Sur le **parcours professionnel** : le calcul des droits peut être complexe pour les doubles voire triples parcours milieu ordinaire/ESAT – EA/ESAT – milieu ordinaire/EA/ESAT.
- Sur le **lieu de vie** : la question de l'après-ESAT se pose différemment si la personne vit dans un logement autonome ou en foyer d'hébergement. Quelles sont les possibilités d'offre d'habitat pour les personnes en foyers d'hébergement ? Comment anticiper la perte d'autonomie des personnes isolées dans un logement autonome, sans que cela ne soit fait trop en amont ?

Le lieu géographique a également des conséquences : le maintien d'autonomie de la personne, l'accès aux services, loisirs, transports ... est appréhendé de manière différente selon que la personne vive en milieu urbain ou rural.

- Sur le **tissu social** : lorsque la personne surinvestit la sphère professionnelle et n'a que peu d'activités et de lien social en dehors de l'ESAT, il sera nécessaire d'accompagner en amont pour permettre une transition plus fluide. A l'inverse, l'accompagnement sera moins important pour les personnes avec un entourage familial présent, des activités extérieures, ...

Les différentes pratiques d'accompagnement remontées par les ESAT participant à cette étude sont synthétisées ci-après.

5.2.1. L'adaptation de l'offre médico-sociale

Afin de répondre aux nouveaux besoins, la seule adaptation de l'accompagnement ne suffit pas toujours et l'offre médico-sociale doit parfois évoluer pour proposer des accompagnements plus spécifiques.

Cette adaptation de l'offre médico-sociale est impulsée par les ESMS eux-mêmes, par l'ARS des Pays de la Loire et par les conseils départementaux.

Les positionnements différents des conseils départementaux sur l'hébergement des personnes en situation de handicap (dont les foyers d'hébergement, foyers de vie) et sur les services d'accompagnement à domicile (SAVS/SAMSAH) ont un impact sur les réalités départementales des travailleurs d'ESAT, quand bien même l'ESAT relève de la compétence de l'ARS. Ces positionnements différents impactent l'offre médico-sociale disponible sur les territoires mais également les dérogations possibles pour le maintien de travailleurs d'ESAT à la retraite en foyer d'hébergement dans l'attente d'une autre solution de logement. Ces dérogations permettent une souplesse pour des personnes sans solution mais ne sont pas sans conséquences : cela peut engendrer un engorgement des places en foyer d'hébergement, notamment pour les jeunes intégrant l'ESAT. De plus, il n'est pas prévu d'accompagnement en journée par le foyer d'hébergement.

Les départements ont développé des formes d'habitat spécifiquement au public PHV. Le Plan d'action Régional des Pays de la Loire sur l'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes de 2015 recense les différentes modalités d'accompagnement médico-social adapté aux personnes handicapées vieillissantes :

Dépt	Nbre places	Type d'offre
44	262	Foyer de vie pour personnes handicapées vieillissantes
49	152	UPHA-UPHV
53	99	Foyer de vie - EHPAD
72	245	FH-FV-SAVS-SAMSAH-EHPAD
85	125	FV-FAM-EHPAD

Source : ARS Pays de la Loire « Plan d'action régional : l'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes » - 2015

Depuis cet état des lieux, l'offre médico-sociale continue d'évoluer, suite à de nouveaux appels à projets (SAMSAH PHV, équipes mobiles de médicalisation, plateformes PHV, ...)

A partir des éléments recueillis dans le cadre de cette étude, nous vous présentons ci-après les exemples d'adaptation de l'offre remontés par les professionnels d'ESAT :

- **Transformation de places de foyer d'hébergement en places de foyer de vie**

Un ESAT a fait la demande de requalifier certaines places du foyer d'hébergement en places de foyer de vie permettant ainsi aux personnes en retraite de pouvoir maintenir leur lieu de vie.

- **Mise en place de SAESAT**

Pour faire face au vieillissement des travailleurs, qui se traduit par une plus grande fatigabilité, des problèmes de santé accrus et/ou une diminution de l'intérêt pour les activités et/ou une plus grande irritabilité, des diminutions de temps de travail sont de plus en plus proposées. Afin de permettre un accompagnement sur ce temps libéré, des gestionnaires ont développé des SAESAT.

Aux réponses individuelles, les sections annexes permettent d'apporter une réponse collective au vieillissement des travailleurs d'ESAT.

Les sections annexes semblent être une réponse adaptée à l'accompagnement du temps libéré par la mise en place du temps partiel. Elles proposent des activités variées et sont encadrées par des professionnels éducatifs.

- **Mise en place d'accompagnements spécifiques**

Certains ESAT fortement impactés par un public vieillissant ont développé des activités spécifiques au sein de l'ESAT.

Exemples :

- Animation d'activités pour personnes fatigables 1 après-midi par semaine
- Groupe des aînés : Groupe constitué des travailleurs de plus de 50 ans présents depuis l'ouverture de l'ESAT. C'est un groupe qui échange sur leurs souvenirs au sein de l'ESAT. Il se réunit une fois par mois.
- Un service d'accueil de jour pour personnes fatigables
- Temps éducatif temporaire pour personnes en retraite, vivant en foyer d'hébergement (autorisation de 3 ans)

- **Mise en place de dispositifs spécifiques dédiés au public des personnes handicapées vieillissantes**

- **Plateforme d'hébergement et de services pour personnes en situation de handicap vieillissantes**

Objectifs :

- Préparer puis gérer au mieux le passage parfois délicat vers la retraite ;
- Accompagner les anciens travailleurs handicapés après l'arrêt de l'activité professionnelle ;
- Déterminer les besoins, élaborer un projet personnalisé adapté, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Maintenir les liens sociaux acquis pendant la vie professionnelle, par la proximité avec les services du territoire ;
- Prévenir la dépendance et accompagner les modalités de sa prise en charge ;
- Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible et/ou souhaité, rechercher la possibilité d'hébergement la mieux adaptée possible ;
- Renforcer la coordination entre secteur personnes âgées et secteur personnes en situation de handicap pour trouver les solutions les mieux adaptées à la personne.

- **SAVS seniors** : pour les travailleurs d'ESAT de plus de 45 ans pour lesquels une cessation d'activité est envisagée ou pour des personnes ayant cessé leur activité en ESAT.

- Développement de nouvelles formes d'hébergement et d'habitat

Des nouvelles formes d'hébergement médico-sociales sont proposées par les structures gestionnaires d'ESMS et par des partenaires, tels que les gestionnaires d'EHPAD ou d'aide à domicile.

- Logements en colocation pour travailleurs d'ESAT, développés par l'ADMR ;
- Développement du recours aux familles d'accueil : les familles d'accueil sont considérées comme une réponse intéressante dans certains cas, notamment pour les personnes ne souhaitant pas vivre dans un collectif
- MAPHAV en Vendée : Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées Vieillissantes. Elles sont destinées aux personnes avec une déficience intellectuelle, retraitées d'un ESAT ou d'un foyer occupationnel
- « Maison soleil » : maisons individuelles attenantes à un EHPAD pour personnes âgées. Des liens sont fait avec l'EHPAD, qui s'occupe de la gestion de ces logements (entretiens des extérieurs, maintenance du chauffage, ...). Un travailleur d'ESAT rencontré lors de cette étude a le projet d'intégrer une de ces maisons dont la mère réside à l'EHPAD.
- EHPAD avec places pour personnes handicapées vieillissantes
- Foyer d'hébergement avec places personnes handicapées vieillissantes
- UPHV pour les moins de 60 ans (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes) et UPHA pour les plus de 60 ans (Unité pour Personnes Handicapées Agées) dans le Maine-et-Loire.
- Petites Unités de Vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes : nouvel appel à projet 2016-2020 de la MSA. Projets qui peuvent prendre plusieurs formes :
 - des petites unités de vie non médicalisées pour personnes handicapées vieillissantes, déclinées globalement du concept des Petites Unités de Vie de type Marpa
 - des petites unités de vie médicalisées pour personnes handicapées vieillissantes, apparentées aux Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM),
 - toute formule coordonnée sur un territoire, proposant des accueils diversifiés correspondant aux projets de vie des personnes (accueil en foyer, accueil séquentiel, hébergement permettant des activités en service d'accueil de jour en lien avec des personnes handicapées plus jeunes...)
 - des formules de logement regroupé/collectif accompagnées de services mutualisés, proches, par exemple, de la formule Ti'hameau.

A noter que le Comité Interministériel du Handicap (CIH) a lancé une démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap, et notamment pour les personnes handicapées vieillissantes¹.

La déclinaison en région de cette démarche devrait contribuer au développement de nouveaux modes d'habitat, qui visent à permettre aux personnes concernées une insertion pleine et entière dans la cité et le libre choix de leur mode de vie.

¹ http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/12/demarche_nationale_en_faveur_de_lhabitat_inclusif_pour_les_personnes_en_situation_de_handicap.pdf

5.2.2. La mise en place d'informations / formations

- Formation « Préparation à la retraite des travailleurs handicapés en ESAT »

Ces formations sont initialement financées par la MSA, AGRICA et Chorum. Elles ont largement été mises en avant lors des réunions avec les professionnels des ESAT et également par les travailleurs.

Ce qui a été mis en avant, c'est à la fois la formation sur plusieurs jours avec des temps collectifs abordant différents thèmes (vision de la retraite, droits et ressources, santé, activités, relations sociales et lieu de vie) et également un temps individuel, permettant notamment une information précise sur les droits à la retraite et les ressources.

Cette formation est destinée aux ESAT rattachés au régime agricole mais il est possible pour d'autres ESAT, rattachés au régime général, de participer en s'inscrivant à celles prévues par les ESAT du régime agricole.

Désormais, une formation remaniée et intitulée « la vie après le travail » est financée par la MSA et Agrica. Cette formation est menée par un formateur de Solidel. La formation se déroule sur 2x2jours espacés de 6 semaines.

Chorum continue les formations sur le modèle initial : Chorum organise des séminaires d'information où sont présentés un certain nombre d'outils, permettant aux professionnels des ESAT de dispenser une formation en interne. Il existe, toutefois, la possibilité que cette formation soit effectuée par un intervenant extérieur. Les guides de formation sont uniquement réservés aux adhérents Chorum.

- Information CARSAT

La CARSAT propose des réunions d'information auprès des travailleurs d'ESAT. Il s'agit principalement d'informations collectives.

- Informations / Formations internes

Des ESAT ont mis en place des formations en interne sur cette question du départ à la retraite en développant leurs propres outils parfois élaborés à partir d'outils existants (comme ceux de la formation MSA/Agrica/Chorum) simplifiés et mieux adaptés au public accueilli au sein de leur ESAT (personnes n'ayant pas accès à la lecture).

Dans certains ESAT, des informations sont également mises en place par le service social de l'association.

- Groupe de parole

Les groupes de parole, comme les informations collectives, permettent de dédramatiser l'arrêt de l'activité par l'écoute des pairs. Cela permet aux personnes angoissées par le départ à la retraite de pouvoir verbaliser, échanger sur les craintes et questions relatives à ce changement de statut et leur permet de se rendre compte qu'elles ne sont pas les seules à vivre la même situation.

- **Intervention d'ouvriers de l'ESAT à la retraite**

Dans le cadre des formations sur la préparation à la retraite, certains ESAT ont fait venir d'anciens travailleurs afin de témoigner de leur vie de retraités. Cela permet de rendre compte de la vie après la cessation d'activité à l'ESAT de façon concrète sur un même territoire.

- **Formation de professionnels à la problématique du vieillissement**

Les formations mises en place par les établissements concernant aussi les professionnels.

Des ESAT ont proposé des formations sur le vieillissement de manière générale et pas seulement sur la préparation à la retraite.

La question du vieillissement concerne la problématique de la préparation à la retraite pour éviter des situations de rupture en accompagnant les personnes à la cessation d'activité mais relève également de l'accompagnement des personnes qui ne sont pas concernées par un départ à très court terme mais pour qui le vieillissement et ses conséquences doivent être pris en compte : fatigabilité, difficultés motrices, désintérêt de l'activité, baisse de la concentration et des capacités cognitives, isolement, agressivité, ...

Pour accompagner cette avancée en âge des travailleurs d'ESAT, certains ESAT ont élaboré des grilles sur les signes du vieillissement.

- **Formations axées sur la prévention, la santé au travail**

Sur la question de la prévention santé, des ESAT ont sollicité la CARSAT pour des formations de prévention des troubles musculo-squelettiques pour l'ensemble des travailleurs et des encadrants

5.2.3. Des accompagnements individualisés

5.2.3.1. Des aménagements en interne

- **Adaptation des postes de travail**

Cela peut concerner un aménagement du poste de travail d'un point de vue ergonomique, mais également un roulement du poste dans l'atelier pour éviter une démobilisation du travailleur ou encore, cela peut passer par un changement d'activité lorsque celle-ci devient trop physique (exemple : passage d'un atelier espaces verts au conditionnement)

- **Adaptation du temps de travail**

Les ESAT ont largement mis en place des temps partiels pour ce public, pour différentes raisons : dû aux effets du vieillissement (fatigabilité, aggravation de problèmes de santé, augmentation de l'irritabilité, désintérêt, ...) et également comme outil de la préparation au départ à la retraite, pour permettre un désinvestissement progressif de la sphère travail.

Cette mise en place du temps partiel est généralement choisie mais peut parfois être contrainte, pour des raisons médicales notamment.

Cette adaptation du temps de travail prend différentes formes : des accueils sur des demi-journées, des horaires décalés (exemple : un accueil plus tard le matin), des accueils sur certains jours de la semaine (exemple : un accueil du lundi au jeudi).

Cependant, plusieurs ESAT indiquent ne pas descendre en dessous d'un temps partiel à 50%, à la fois en terme de sens de l'accompagnement et en terme d'organisation.

Cette réorganisation du temps de travail amène à penser un accompagnement de ce temps libéré. Pour d'autres, ce temps dégagé n'a pas nécessité d'être accompagné, soit parce que la personne gère elle-même son temps libre, soit parce qu'elle ne souhaite pas avoir un accompagnement spécifique.

- **Aménagement des locaux**

Certains ESAT ont réalisé des travaux d'aménagement permettant une meilleure accessibilité de l'établissement : accessibilité des allées de circulation, des ateliers, de l'accès à la partie hébergement,...

- **Activités de soutien renforcées**

Pour ce public, l'accompagnement sur des activités extra-professionnelles peut prendre une part plus importante sur le temps d'accueil, parallèlement aux activités de production (cf. chapitre 5.2.1 Adaptation de l'offre médico-sociale).

- **Intégration en section annexe et autres dispositifs de jour**

Pour accompagner le temps libéré, les professionnels accompagnent pour l'intégration en section annexe (cf. chapitre 5.2.1 Adaptation de l'offre médico-sociale).

Il peut y avoir une articulation avec d'autres dispositifs de jour (services d'accueil de jour, foyers de vie, ...). Certains foyers d'hébergement ont mis en place une présence de professionnels sur la

journée. Cependant, cela pose des difficultés pour les foyers d'hébergement qui ne disposent pas de moyens dédiés à l'accueil de jour.

- **Valorisation des savoir-faire professionnels**

Certains professionnels nous ont indiqué l'intérêt de mettre en avant les savoir faire professionnels et de ritualiser leur départ en retraite.

Exemples cités : une personne a reçu une médaille pour sa « carrière » en ESAT / RAE (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience) - Différent et compétent / mise en place d'un pot de départ.

- **Permettre aux travailleurs à la retraite de revenir dans les locaux de l'ESAT** sur des temps du repas, par exemple.

5.2.3.2. Des accompagnements vers ...

- **Accompagnement vers le SAVS**

Lorsqu'au préalable il n'y a pas d'accompagnement par le SAVS et que, dans cette perspective du départ à la retraite, cela semble nécessaire, les professionnels de l'ESAT peuvent orienter vers un suivi par un SAVS.

- **Accompagnement du temps libéré vers des activités culturelles, de loisirs, du bénévolat, ...**

En l'absence de suivi spécifique, les professionnels de l'ESAT accompagnent le travailleur vers des associations locales, vers les centres socio-culturels, Maisons de quartier, ...

- **Accompagnement vers les services à domicile**

Pour les personnes isolées vivant en logement autonome, un accompagnement peut être fait vers les services d'aide à domicile, notamment pour les personnes en perte d'autonomie.

- **Accompagnement vers les caisses de retraite et les caisses de retraite complémentaires**

Contacts auprès des caisses de retraite pour l'âge de départ à la retraite et le montant de la retraite. Cet accompagnement peut se faire par le service social de l'association.

- **Visites et stages dans les lieux d'hébergement**

La possibilité de faire des visites ou des stages est indiquée comme un outil important dans le cadre de l'accompagnement à la cessation d'activité et permet à la personne de mieux se projeter dans un autre lieu de vie.

- **Accompagnement vers une aide aux transports**

Accompagnement vers le transport adapté / Evaluation des capacités à utiliser les modes de transport et formation si nécessaire.

- **Accompagnement vers le soin et la prévention**

Des accompagnements spécifiques dans le domaine de la prévention et de la santé se font au sein même de l'ESAT (adaptation des postes de travail, aménagement des locaux, formations sur la santé au travail, ...) et cela peut également prendre la forme d'un accompagnement auprès d'acteurs extérieurs :

- La mise en place d'information santé
- Liens avec les médecins, la médecine du travail, CMP
- Accompagnements vers des bilans de santé
- Intervention de l'UC-IRSA (Institut inter-Régional pour la Santé)
- Formations sur addictions, intervention de l'ANPAA (Association Nationale de Prévention Alcoolologie et Addiction)
- Orientation vers un SAMSAH
- Rendez-vous médicaux pris sur le temps de travail

5.2.4. La mise en place de partenariat

- **Caisses de retraite complémentaires** : Bilan santé ou « bilan mieux vieillir » au Centre de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco, financé par AG2R La Mondiale : Expérimentation en Pays de la Loire avec 6 personnes de plus de 50 ans travaillant en ESAT qui ont bénéficié de ce bilan (entretien avec un médecin généraliste et un entretien avec un neuropsychologue). Ce projet va être reconduit par AG2R La Mondiale l'année prochaine et d'autres caisses de retraite (Humanis, Malakoff Médéric, AGRICA) ont donné leur accord de principe pour développer cette démarche. Par ailleurs, AG2R La Mondiale envisage d'engager des « actions de suites » c'est à dire des ateliers en fonction des problématiques qui ont pu se dégager de ces entretiens (exemple : atelier addictologie, sophrologie, nutrition, ...)
- **Mutuelles** : Exemple : mise en œuvre d'un plan promotion santé incluant l'axe prévention en partenariat avec le service de prévention de la Mutualité Française de Pays de la Loire.
- **CPAM** : Partenariat pour la mise en place de bilans de santé, pour l'ensemble des travailleurs de l'ESAT
- **CLIC** : Leurs fonctionnements sont différents selon les territoires. Certains CLIC se sont emparés de cette question et proposent une information auprès des travailleurs proches d'un départ à la retraite. Les retours sur cette expérience sur différents territoires illustrent bien cette disparité et la difficulté d'appréhender la question de la cessation d'activité: sur un ESAT, la présentation du CLIC a été bien accueillie alors que pour un autre le lien fait entre retraite et perte d'autonomie n'a pas été bien reçu. De plus, les professionnels du CLIC ne sont pas toujours eux-mêmes habitués au public en situation de handicap.
Un autre ESAT nous a indiqué avoir mis en place une visite au CLIC du groupe de préparation à la retraite. Cela a permis aux travailleurs de visiter les locaux et donc de se familiariser avec le lieu, d'avoir accès à la documentation disponible au CLIC, de rencontrer les professionnels, etc.
Notons qu'en Mayenne, les CLIC n'existent plus au profit d'un interlocuteur unique, la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie).
- **Les tuteurs/curateurs** : Selon les retours des professionnels d'ESAT, la situation face aux tuteurs/curateurs diffère : pour certains travailleurs, c'est le mandataire judiciaire qui prend en charge la question du départ à la retraite alors que pour d'autres les mandataires ne sont pas présents sur cette question. Cela est d'autant plus vrai lorsque ce sont des tuteurs/curateurs familiaux.
Les professionnels rencontrés nous ont indiqué que beaucoup de mandataires se retrouvent confrontés à la même difficulté d'informer les travailleurs sur leurs droits et ressources.
Par ailleurs, sur certains ESAT, il a été indiqué que des services mandataires sont intervenus auprès des travailleurs pour une information collective (exemple : Udaf)
- **Les aidants** : Les tuteurs/curateurs familiaux sont sollicités sur cette question mais plus largement les aidants. Comme indiqué auparavant, les familles se retrouvent bien souvent dans l'incapacité

de pouvoir accompagner le départ à la retraite de leur proche. Par ailleurs, lorsque les aidants identifiés sont les parents, cela pose la question de leur propre vieillissement et leur capacité à maintenir ce rôle.

- **Les autres structures médico-sociales** (SAVS, foyer d'hébergement, foyer de vie) : certains ESAT sont gérés par des organismes qui regroupent l'ensemble du dispositif, ce qui facilite les liens entre structures. D'autres ESAT sont en lien avec les structures autorisant l'accueil des personnes accompagnées par d'autres associations.
- **Le secteur gérontologique** : ce secteur a été peu évoqué lors des réunions avec les professionnels. Certains ESAT ont, cependant, indiqué des liens avec des EHPAD qui ont mis en place des passerelles avec des formes d'habitat pour travailleurs d'ESAT à la retraite, la mise en place d'unité spécifique PHV, l'accueil du public PHV avec une vigilance vis à vis d'un accompagnement spécifique...
Parfois, des visites et stages sont également possibles pour les travailleurs proches d'un départ à la retraite auprès d'établissements pour personnes âgées.
- **Les organisateurs de loisirs et séjours adaptés** :
Exemple en Maine-et Loire : « le club de l'espérance »¹
- **Les associations locales de culture et de loisirs, les centres sociaux, sport adapté**
Exemples : En Mayenne, L'Elan Sport pour tous : animateur sportif formé au public vieillissant / Association Siel Bleu
- **Les transports** :
 - Transports solidaires
 - Petit Pégase (CD 53)
 - Sud Mayenne mobilité : trajet + accompagnement
 - Réseau AP (MSA)
- **Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)** : Les GEM sont des structures de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société, organisés sous forme associative. Il existe un conventionnement et financement public pour les GEM. Les GEM s'adressent à des personnes présentant des troubles psychiques, un traumatisme crânien ou toute autre lésion cérébrale acquise.
Des liens sont établis avec les GEM du territoire. Ceux-ci sont facilités pour les associations gestionnaires ayant un rôle de « parrain » sur certains GEM.
- **Les services d'aide à domicile** : conventionnement avec un bilan annuel sur les difficultés et interpellés si situations complexes

¹ <http://www.esperance49.fr/>

- **Les assistants de service social de secteur** : Les liens décrits par les professionnels concernant les AS sont différents selon les secteurs. D'après certains professionnels d'ESAT, ce sont les AS qui font le relais concernant l'ensemble des démarches vis-à-vis du changement de statut, pour d'autres professionnels, les AS ne sont pas les partenaires privilégiés pour informer les travailleurs sur les droits et ressources.

- ✓ La question du départ à la retraite est inégalement prise en compte dans les structures. Celles-ci n'étant pas impactées démographiquement de la même manière
- ✓ Des accompagnements multiples mis en place dans les ESAT
 - Adaptation de l'offre médico-sociale : SAESAT, activités spécifiques, ...
 - Information et formation
 - Accompagnement individuel, qui représente une part importante de l'accompagnement à la cessation d'activité.
Cela peut concerner des aménagements au sein de l'ESAT :
 - Aménagement des postes de travail
 - Aménagement du temps de travail et accompagnement du temps libéré
 - Prise en compte de la question du départ à la retraite dans les projets personnalisés
 - Activités de soutien renforcées
 - Accompagnement dans les démarches administrativesEt des accompagnements vers des acteurs extérieurs à l'ESAT sur le droit, les activités sociales, le lieu de vie, l'accompagnement à domicile, la santé, ...
 - Partenariat avec les acteurs extérieurs : les autres structures, les organismes et les associations locales, les caisses de retraites, ...

5.3. LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ESAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU DEPART EN RETRAITE

- **L'impact organisationnel et financier du vieillissement des travailleurs pour les ESAT**

Tous les éléments évoqués précédemment sur la mise en place d'accompagnements spécifiques à la problématique du vieillissement des travailleurs (temps partiel, accompagnements individuels hors activités de production, aménagement des postes, état de santé du travailleur, ...) impactent fortement l'organisation et les ESAT deviennent de plus en plus confrontés à l'impossibilité de multiplier ces adaptations au cas par cas.

A cela s'ajoutent, les contraintes économiques auxquelles les ESAT doivent faire face et qui rend de plus en plus difficile l'adéquation entre les besoins du marché et les capacités des travailleurs.

De plus, les activités de soutien plus soutenues pour ce public impactent financièrement les ESAT.

- **Un partenariat parfois difficile à mettre en place**

Lorsqu'est évoquée la difficulté de partenariat, le manque d'interlocuteur précis est souvent nommé comme le principal frein.

- **Un manque de visibilité de l'offre existante sur les territoires (logements, transports, sports, associations, ...)**

Il existe sur les territoires des offres diversifiées qui pourraient apporter des éléments de réponses aux problématiques évoquées (l'accès aux activités de loisirs adaptés, l'aide à la mobilité, les associations sensibilisées à ce public, ...). Même si cette offre est disparate selon les territoires, quand bien même elle existe, elle n'est pas toujours visible.

- **Les passerelles PA/PH**

Même si la question du passage entre le secteur personne en situation de handicap et le secteur personne âgée commence à être pris en compte par les acteurs institutionnels, la transition concernant les droits, le logement et plus largement les interlocuteurs de l'accompagnement est encore difficile.

- **La problématique de l'hébergement**

- **Sorties du foyer d'hébergement** : Il est souvent difficile pour les personnes en cessation d'activité de quitter leur lieu de vie et qui plus est les solutions disponibles ne sont pas toujours adaptées (entrée en EHPAD). Cela pose plusieurs difficultés : des places bloquées pour les jeunes arrivant à l'ESAT ainsi que le manque d'accompagnement de ces personnes en journée.
- **Manque de places en foyer de vie** : Le manque de places en foyer de vie peut parfois engendrer une réponse à défaut ou un maintien temporaire en foyer d'hébergement, ce qui engorge un peu plus les places en foyer d'hébergement
- **Places spécifiques aux PHV limitées** : les places spécifiques aux personnes handicapées vieillissantes qui sont proposées sur les territoires sont décrites comme pouvant correspondre aux besoins de certaines personnes en sortie d'ESAT mais étant déjà saturées.

- **EHPAD peu adaptés** : l'entrée en EHPAD pour des personnes relativement autonomes ne semble pas être la solution la plus adaptée. Il est à noter toutefois que des professionnels ont indiqué que pour certaines personnes, c'est cette solution qui a été proposée et voulue par la personne en cessation d'activité. Le retour qu'ont les professionnels de ces expériences est positif, et d'autant plus lorsque L'EHPAD est particulièrement sensibilisé à l'accueil de ce public.
 - **Perte d'autonomie des personnes à domicile et de leurs aidants** : comme indiqué précédemment, les professionnels sont confrontés à la problématique des personnes vivant chez leurs parents âgées et à la difficulté d'anticiper la perte d'autonomie du travailleur vieillissant et de leur parent, pour éviter les situation d'urgence.
- **Les difficultés d'informer sur les droits à la retraite et les ressources**
- **Le contact auprès de la CARSAT doit se faire directement par la personne**, ce qui peut être source d'angoisse. De plus, les conseillers CARSAT ne sont pas toujours habitués au public ESAT et enfin les travailleurs ont besoin d'être accompagné pour l'entretien, afin de faciliter leur compréhension et de permettre aux professionnels de pouvoir revenir avec eux sur ce qui a été dit et sur ce qu'ils en ont compris.
 - **L'annonce des droits à la retraite qui arrive tardivement** et qui ne permet pas un accompagnement sur cette question suffisamment en amont. Il est difficile de proposer des choses pour l'après ESAT lorsqu'il n'y a pas de vision sur le montant de la retraite. D'autant plus que le calcul des droits peut être très compliqué pour les personnes ayant travaillé en milieu ordinaire.
 - **Les professionnels n'ont pas la connaissance pour informer correctement les travailleurs**

5.4. PROPOSITIONS ET PISTES D' ACTIONS

1. **Prendre en compte la question du vieillissement des travailleurs et les conséquences sur leur accompagnement dans les projets d'établissements, y compris pour les ESAT peu ou pas encore concernés**
2. **Former et sensibiliser les professionnels**
3. **Identifier et former des référents retraite**
4. **Imaginer des formes d'accompagnements spécifiques**
5. **Accompagner à la cessation d'activité suffisamment en amont**
6. **Mieux accompagner les travailleurs d'ESAT dans la vision de leurs droits et ressources** (compte personnel retraite – référent PH dans les caisses de retraite) / Déploiement des informations collectives et individuelles mises en place par les caisses de retraite / Imaginer, comme en Bretagne, un partenariat CARSAT/MSA/CICAS pour des journées d'informations en deux temps (une demi-journée pour une information collective et générale sur les démarches et droits relatifs à la retraite et une demi-journée consacrée à des entretiens conseil individualisés)
 Dans le cadre de cette démarche, la CARSAT s'est engagée à communiquer le contact de référents handicap pour chaque département.
7. **Repérer l'environnement relationnel et anticiper son évolution afin de limiter les risques de ruptures et les situations d'urgence**
8. **Développer les partenariats en amont**
9. **Informé et mutualiser les outils existants sur l'accompagnement au départ à la retraite :** Formations / Sites d'informations, recueil de bonnes pratiques, etc.
 Afin d'apporter les premiers éléments d'informations et de mutualisation, vous trouverez en annexes, la documentation recueillie dans le cadre de cette étude.
10. **Informé sur les outils existants concernant l'offre (hébergement, services d'accompagnement, transports, loisirs, ...)**
11. **Proposer une palette d'offre d'hébergement (compétence département) et d'habitat adapté**
12. **Prendre appui sur les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM « L'adaptation de l'accompagnement des travailleurs d'ESAT à leurs besoins et attentes » et « L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes »**

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE / DOCUMENTS SUPPORTS

CONTEXTE

- Comité interministériel du handicap – 2 décembre 2016 : <http://www.gouvernement.fr/comite-interministeriel-du-handicap-cih>
- Plan d'action Régional Pays de la Loire : l'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes : [lien](#)
- Référentiel Pays de la Loire : Accompagnement des personnes handicapées vieillissantes accompagnées par une structure médico-sociale : [lien](#)

ETUDES / RAPPORTS

- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM : « L'adaptation de l'accompagnement des travailleurs d'ESAT à leurs besoins et attentes » : http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=725
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM : « L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes » : <http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?article963>
- « Recueil de bonnes pratiques, accompagnement de l'avancée en âge des travailleurs handicapés en ESAT », Malakoff Médéric : [lien](#)
- « Vieillesse et cessation d'activité des travailleurs handicapés en ESAT : recherche-action », CLEIRPPA, AGRICA, CHORUM, MSA, Octobre 2006 : <http://www.firah.org/centre-ressources/upload/notices2/juin2013/vrth-rapport-dt-2006-1.pdf>

- « Modalités d'accueil à temps partiel dans les ESAT de la région Pays de la Loire », CREA I Pays de la Loire, 2013 : [lien](#)
- « La prise en compte du vieillissement des travailleurs handicapés en ESAT, CREA I Centre, 2012 : http://www.creaicentre.org/images/pdf/etudes_realisees/etude_vieillessement_des_travailleurs_handicapes_en_esat_creai_2012.pdf

OUTILS / SUPPORTS

➤ Site Internet :

- Le compte personnel retraite: <http://www.info-retraite.fr>
<https://www.info-retraite.fr/portail-info/sites/PortailInformationnel/home/mes-droits-a-la-retraite/ma-vie-personnelle-1/invalidite--handicap/situation-de-handicap.html>
- Pour-les-personnes-agees.gouv.fr :
<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/dossiers/droits-des-personnes-handicapees-vieillissantes>
- Un avenir après l'ESAT : <http://avenir-esat.org/>
- Handiguide des sports : <http://www.handiguide.sports.gouv.fr/>
- Loire-Atlantique : <http://www.loire-atlantique.fr>
- Maine-et-Loire : <http://www.maine-et-loire.fr/services-et-infos/autonomie/>
- Mayenne : <http://www.lamayenne.fr/fr/Au-quotidien/Autonomie-Pers.-agees-et-pers.-handicapees>
- Sarthe : <http://www.sarthe.fr/en-situation-de-handicap> / Centre d'Information Départemental Pour l'Autonomie <http://cidpaclis.sarthe.org/>

➤ Documents :

- Liste des contacts CARSAT pour les professionnels : la CARSAT nous a transmis les coordonnées des référents CARSAT pour chaque département. Cette liste a été envoyée à l'ensemble des ESAT

- Présentation démarche ARESAT : [lien](#)
- Actes du colloque national « pour un avenir après le travail » - 9 et 10 mai 2015 à Rennes, organisé par l'Aresat : [lien](#)
- MSA/AGRICA/SOLIDEL : Stage de préparation à la vie après le travail ([lien](#))
- CHORUM : Stage de préparation à la retraite : [lien](#)
- APAJH Sarthe-Mayenne : Stage de préparation à la retraite [lien](#)
- ESAT Les 4 Vents : Stage de préparation à la retraite : [lien](#)
- SOLIDEL : Memento : Les droits à la retraite des travailleurs handicapés des ESAT et EA du régime agricole :
<http://www.solidel.fr/memento-les-droits-a-la-retraite-des-travailleurs-handicapes-des-esat-et-ea-du-regime-agricole/>
- CARSAT Pays de la Loire : « Inaptitude, invalidité, handicap et pénibilité : vos droits » :
https://www.carsat-pl.fr/telechargements/pdf/retraites/inaptitude_invalidite_handicap_penibilite.pdf
- Cartes du réseau des transports solidaires de Vendée et Loire-Atlantique : [Vendée](#) – [Loire-Atlantique](#)